

Procès-verbal du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest

Séance du jeudi 23 avril 2026

Pôle d'Excellence Rural (PER) – Coconi | 16h00 – 23h00

I. COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO), régulièrement convoqué par courrier du 15 avril 2026 signée par M. MADI OUSSINI Mohamadi, Président, s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à 16 heures au Pôle d'Excellence Rural (PER) de Coconi, sous la présidence de Monsieur MADI OUSSINI Mohamadi.

Membres présents (36) :

ABDALLAH Antoine, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Rahadati, ABDOU Lahadji, ABDOU Mouayad, ABDOURAHAMANE Céline, ALIDINA Assani Chaka, ALLAOUI Mohamed, ANRIFADJATI Anli, ATTIBOU Zaïnati, BACAR Hamadi, BACO MARI Hadidja, BOÏNA MZE Salim, CHANRANI Daoudou, FARSI Chantal, GODESSA Mouhamadi, IBRAHIM Abdel-Latif, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, ISSILAMOU Hamada, KALIHINI Ankidati, MADI Issoufi, MADI OUSSINI Mohamadi, MADI-ASSANI Bibi Hadidja, MDALLAH Anlamati, MIKIDADI Madihali, MLOI Siti Ladhati, MOHAMADI Rayssa, MOHAMED Zaïnaba, MROIVILI Saïfilahi, NAKIDI Mounafati, OILADI Soïounati, BACAR Antufiat Said, SOUMAÏLA Abdallah, YSSOUFFI Hadia, YSSOUFI Chaïdati, TOIBIB Hifadhi.

Membre absent :

M. AMBDI Youssouf.

Membres absents représentés (3) :

Mme Anziza SALIM représentée par M. Antoine ABDALLAH ;
M. IBRAHIMA SAID Maanrifa représenté par Mme MDALLAH Anlamati ;
Mme MAHAMOUDOU Laouia représentée par M. MADI OUSSINI Mohamadi.

Nombre de conseillers en exercice : 40 | Présents : 36 | Absents représentés : 3 | Votants : 39

Secrétaire de séance : Mme Mohamed Zainaba

II. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la séance, tel que fixé dans la convocation du 15 avril 2026, comprend les points suivants :

- Délibération n°39 : Adoption du compte financier unique (CFU) 2025 de la 3CO et affectation de résultat ;
- Délibération n°40 : Autorisations de programmes et crédits de paiement / ajustements ;
- Délibération n°41 : Fixation des taux de fiscalité directe locale au titre de 2026 ;
- Délibération n°42 : Adoption du budget primitif 2026 ;
- Délibération n°43 : Délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;
- Délibération n°44 : Désignation des représentants de la 3CO au SIDEVAM976.

III. DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Délibération n°39 – Adoption du compte financier unique (CFU) 2025 de la 3CO et affectation de résultat

Le Président expose au Conseil Communautaire le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025, transmis par le Trésorier de Mayotte. Ce document de synthèse comptable et budgétaire retrace l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées par la 3CO au titre de l'exercice clos. Les résultats définitifs se présentent comme suit :

- Section d'investissement : excédent/(déficit) cumulé de – 4 811 585,43 €
- Section de fonctionnement : excédent cumulé de 13 331 319,46 €
- Résultat cumulé global : 8 519 734,03 €

L'affectation du résultat de fonctionnement proposée est la suivante : report en section de fonctionnement (R002) pour 8 519 734,03 € et affectation en section d'investissement (R1068) pour 4 811 585,43 €.

M. IBRAHIMA Abdoulhanyou

Le rapport sur le compte financier doit être beaucoup plus détaillé pour permettre aux élus, qui viennent d'être installés, de mieux comprendre la situation budgétaire de la 3CO. L'état du personnel (nombre d'agents, les catégories A, B ou C), l'évolution des charges de personnel, l'état de la dette, l'état d'avancement des opérations d'investissement, le détail des recettes d'investissement encaissées, les raisons du déficit de la section d'investissement, sont des éléments nécessaires à l'information des élus qui n'ont pas été présentés dans le rapport concernant le CFU.

M. MADI OUSSENI Mohamadi, Président

Le président prend acte des observations formulées et rappelle néanmoins qu'il n'est comptable ni du vote, ni de l'exécution du budget dont les comptes sont soumis à l'approbation de l'assemblée aujourd'hui. Il s'engage à ce que durant la mandature les documents budgétaires soient établis et exécutés de façon claire et transparente.

Délibération n°39 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°40 – Autorisations de programmes et crédits de paiement / ajustements

Le Président présente les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) correspondants au plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la 3CO pour la période 2020-2030, en procédant aux ajustements nécessaires suite au renouvellement des instances intercommunales. Il rappelle que les AP constituent un plafond de dépenses à engager pour le financement des investissements, demeurant valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation, et que les CP constituent la limite supérieure des dépenses mandatables dans l'exercice.

M. IBRAHIMA Abdoulhanyou

Les crédits de paiement 2026 pour certaines opérations me semblent trop élevés. 915 000 € pour l'aménagement des rivières et PAPI, 600 000 € pour l'aménagement des plages, 400 000 € pour la submersion d'Ambato, ou encore 423 000 € pour d'autres opérations me semblent excessifs, surtout qu'il s'agit d'opérations en phase d'études qui ne consomment pas encore de crédits de paiement importants.

M. MADI OUSSENI Mohamadi, Président

Je comprends votre observation. Je rappelle cependant que ce budget n'est pas le nôtre au sens de la nouvelle gouvernance. Il liquide les engagements pris par la mandature sortante dans le cadre d'un programme d'actions mis en place pour la période 2020-2026. La nouvelle équipe aura à procéder à des arbitrages sur l'existant avant de définir ses propres priorités pour la mandature qui démarre.

Délibération n°40 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°41 – Fixation des taux de fiscalité directe locale au titre de 2026

Le Président présente à l'assemblée la proposition de fixation des taux de fiscalité directe locale applicable sur le territoire intercommunal pour l'exercice 2026. Dans un souci de stabilité et de prévisibilité pour les contribuables et les entreprises du territoire, la nouvelle gouvernance propose de maintenir les taux à leur niveau de 2025, la revalorisation forfaitaire de 1,8 % des bases d'imposition prévue par la loi de finances pour 2026 induisant une progression mécanique du produit fiscal sans qu'il soit nécessaire d'agir sur les taux.

Les taux retenus sont les suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 4,29 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 4,06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 4,39 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20,00 %
- Taxe GEMAPI : maintenue à 10 € par habitant.

Délibération n°41 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°42 – Adoption du budget primitif 2026

Le Président soumet au vote du Conseil Communautaire le budget primitif 2026 de la 3CO. Ce budget intègre les résultats du CFU 2025, les taux de fiscalité fixés à la délibération précédente, ainsi que les autorisations de programme et crédits de paiement approuvés. Il présente les équilibres suivants :

- Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 19 500 486,03 €

- Section d'investissement :
 - Dépenses : 13 699 005,15 €
 - Recettes : 14 710 434,33 €

Le Président rappelle que ce budget est la reconduction des engagements pris par la mandature précédente, la nouvelle gouvernance n'ayant pas encore eu le temps de définir ses propres orientations et priorités. Des décisions modificatives viendront ajuster ce budget au fil de l'année en fonction des arbitrages de la nouvelle équipe.

Délibération n°42 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°43 – Délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président

Le Président expose les délégations de pouvoirs qu'il est proposé de lui conférer pour la durée de son mandat, conformément aux articles L. 5211-10 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il rappelle que ces délégations sont nécessaires pour assurer la continuité et la réactivité de la gestion des affaires communautaires, et qu'il rendra compte au Conseil Communautaire, lors de chaque séance, de l'exercice de ces délégations.

Les délégations proposées portent notamment sur : la gestion du patrimoine, les opérations d'emprunt dans la limite des crédits budgétaires, les lignes de trésorerie dans la limite de 2 000 000 €, la passation des marchés publics sur crédits inscrits, la signature des conventions d'un montant inférieur à 60 000 € HT, les baux de moins de 12 ans, les mises à disposition de biens entre l'EPCI et ses structures satellites, les assurances, les régies, les dons et legs non conditionnés, l'aliénation de biens mobiliers, les honoraires d'auxiliaires de justice, les cessions de véhicules, les dépôts de plainte, les actions en justice, et les demandes de subventions d'investissement.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°32 du 26 mars 2022 portant délégation d'attributions au Président.

Délibération n°43 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°44 – Désignation des représentants de la 3CO au SIDEVAM976

M. MADI OUSSENI Mohamadi, Président

La 3CO doit désigner 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour siéger au comité syndical du SIDEVAM976. La liste que je propose répartit les représentants de la manière suivante : 3 conseillers communautaires issus de la commune de Chiconi, 3 conseillers communautaires issus de la commune de Ouangani, 2 conseillers communautaires issus de la commune de M'tsangamouji, 1 conseiller communautaire issu de la commune de Sada et 1 conseiller communautaire issu de la commune de Tsingoni.

M. IBRAHIMA Abdoulhanyou

Les deux plus grandes communes de la 3CO, Tsingoni et M'tsangamouji, sont sous-représentées sur cette liste. Dans ces conditions, je ne pourrai pas me prononcer en faveur de cette répartition.

M. MADI OUSSENI Mohamadi, Président

Les délégués vont représenter l'intercommunalité dans son ensemble. La question de la sous-représentation d'une commune ne se pose pas puisque la compétence déchet est une compétence communautaire répondant à une logique d'ensemble.

M. Mohamed ALLAOUI

Cette représentation est contraire à l'article 5 des statuts du SIDEVAM qui prévoit une représentation égalitaire des communes membres d'un EPCI, à raison de 2 représentants par commune. Mais si telle est votre position, M. le Président, je vous demande de nous laisser, nous les représentants de la majorité du conseil municipal de Sada, choisir l'élu qui figurera sur votre liste.

M. MADI OUSSANI Mohamadi, Président

La répartition des sièges et le choix des élus s'inscrivent dans un processus de négociations qui ne permet pas une remise en cause à ce stade. Toutefois, vous avez toute latitude pour présenter une liste alternative si vous estimez que notre proposition ne répond pas à vos attentes.

M. Houssamoudine ABDALLAH

Nous avons voté toutes les délibérations précédentes à l'unanimité par esprit d'unité. Je trouve regrettable que sur cette question de désignation, vous adoptiez une logique autoritaire ne laissant aucune place au consensus.

M. Mohamed ALLAOUI

Ces désignations doivent se faire par scrutin uninominal, ainsi que l'a confirmé la jurisprudence du Conseil d'État. Par conséquent, nous nous opposons à un vote par liste.

M. MADI OUSSANI Mohamadi, Président

Nous allons donc procéder aux opérations de vote au scrutin uninominal à deux tours et à bulletin secret, conformément à la jurisprudence applicable.

Résultats des votes pour les délégués titulaires

Élection du 1er délégué titulaire

Candidat(s) : M. ISSOUFI Madi et M. Houssamoudine ABDALLAH

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

M. ISSOUFI Madi : 29 voix

M. Houssamoudine ABDALLAH : 10 voix

→ **Déclaré(e) élu(e) : M. ISSOUFI Madi**

Élection du 2ème délégué titulaire

Candidat(s) : M. HIFADHI Toibib (candidature unique)

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

M. HIFADHI Toibib : 39 voix

→ **Déclaré(e) élu(e) : M. HIFADHI Toibib**

Élection du 3ème délégué titulaire

Candidat(s) : M. MADIHALI Mikidadi (candidature unique)

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

M. MADIHALI Mikidadi : 39 voix

→ **Déclaré(e) élu(e) : M. MADIHALI Mikidadi**

Élection du 4ème délégué titulaire

Candidat(s) : M. ASSANI CHAKA Alidina et M. Houssamoudine ABDALLAH

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

M. ASSANI CHAKA Alidina : 28 voix

M. Houssamoudine ABDALLAH : 11 voix

→ **Déclaré(e) élu(e) : M. ASSANI CHAKA Alidina**

Élection du 5ème délégué titulaire

Candidat(s) : Mme Rayssa MOHAMADI et M. Houssamoudine ABDALLAH

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

Mme Rayssa MOHAMADI : 26 voix

M. Houssamoudine ABDALLAH : 13 voix

→ **Déclaré(e) élu(e) : Mme Rayssa MOHAMADI**

Élection du 6ème délégué titulaire

Candidat(s) : Mme Soïounati OILADI et M. Houssamoudine ABDALLAH

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

Mme Soïounati OILADI : 28 voix

M. Houssamoudine ABDALLAH : 11 voix

→ **Déclaré(e) élu(e) : Mme Soïounati OILADI**

Élection du 7ème délégué titulaire

Candidat(s) : M. SOUMAÏLA Abdallah (candidature unique)

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

M. SOUMAÏLA Abdallah : 39 voix

→ **Déclaré(e) élu(e) : M. SOUMAÏLA Abdallah**

Élection du 8ème délégué titulaire

Candidat(s) : M. ANRIFADJATI Anli (candidature unique)

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

M. ANRIFADJATI Anli : 39 voix

→ **Déclaré(e) élu(e) : M. ANRIFADJATI Anli**

Élection du 9ème délégué titulaire

Candidat(s) : Mme MDALLAH Anlamati (candidature unique)

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

Mme MDALLAH Anlamati : 38 voix

Bulletin blanc : 1

→ **Déclaré(e) élu(e) : Mme MDALLAH Anlamati**

Élection du 10ème délégué titulaire

Candidat(s) : M. Abdel-Latif IBRAHIM et M. Houssamoudine ABDALLAH

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

M. Abdel-Latif IBRAHIM : 26 voix

M. Houssamoudine ABDALLAH : 13 voix

→ **Déclaré(e) élu(e) : M. Abdel-Latif IBRAHIM**

Sont donc désignés délégués titulaires de la 3CO au SIDEVAM976 :

M. ISSOUFI Madi, M. HIFADHI Toibib, M. MADIHALI Mikidadi, M. ASSANI CHAKA Alidina, Mme Rayssa MOHAMADI, Mme Soïounati OILADI, M. SOUMAÏLA Abdallah, M. ANRIFADJATI Anli, Mme MDALLAH Anlamati, M. Abdel-Latif IBRAHIM.

Délibération n°44 adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

IV. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie l'ensemble des conseillers communautaires pour leur participation et lève la séance à 23 heures 00.

Fait à Coconi, le 23 avril 2026

Le Président de la 3CO
MADI OUSSINI Mohamadi

La Secrétaire de séance
Mme Mohamed Zainaba